

Choisir un ETF



Un marché en pleine croissance

Le marché des ETF a connu une croissance significative au cours de la décennie passée, non seulement en terme de popularité, avec toujours plus d'investisseurs présents sur ce marché, mais aussi en terme d'offre de produits.

Une large gamme de produits disponibles

Croissance mondiale des ETF et ETP



Au niveau mondial, les ETF sont les ETP les plus populaires. Ils regroupent le plus grand nombre de produits, et la majeure partie des actifs sous gestion. Fin 2020, les encours gérés en ETF s'élevaient à plus de 7 700 milliards de dollars contre seulement 417 milliards en 2005.

Alors que le choix de produits était relativement restreint au cours des 15 premières années qui ont suivi l'apparition des premiers ETF, les investisseurs ont désormais à leur disposition plus de 7 800 ETF cotés sur 75 places boursières réparties dans 62 pays¹.

Ce mouvement résulte d'une innovation continue des fournisseurs de produits, qui ont développé des fonds répondant à une variété de besoins, d'objectifs et de considérations éthiques.

Cependant, alors que les investisseurs ont à leur disposition un choix toujours plus large d'ETF, davantage de fournisseurs proposent des fonds similaires, bien qu'ils aient des approches différentes dans la construction des produits, les méthodes d'investissement et la gestion des risques. Les ETF européens sont tous conformes à la réglementation UCITS², mais des différences importantes demeurent au sein de ce large univers de fonds. Il est donc nécessaire de mener une analyse technique préalable pour s'assurer que le choix de l'ETF est bien adapté aux besoins, objectifs et attentes de l'investisseur.

L'analyse préalable du produit est cruciale afin de s'assurer que l'ETF choisi soit adapté aux besoins, objectifs et attentes de l'investisseur

Comment faire son choix?

Ne pas oublier que le choix d'un ETF ressemble à celui de n'importe quel fonds : l'ETF sélectionné doit s'inscrire dans une stratégie d'investissement. Les questions initiales à se poser sont :



Quel rôle jouera l'ETF dans ma stratégie globale d'investissement ?



Existe-t-il un secteur ou une zone géographique spécifique sur lequel je souhaite augmenter mon exposition ?



Quel niveau de risque suis-je prêt à prendre ?

Une fois ces points tranchés, il est temps de choisir un indice. Et pour cela, l'investisseur peut aborder un ensemble de questions qui l'aideront à sélectionner le fonds le plus approprié pour atteindre ses objectifs préalablement définis.

Un processus en trois étapes

Etape 1 : sélectionner le bon indice

Il existe de nombreux fournisseurs d'indices proposant une multitude d'indices standards ou personnalisés avec un éventail presque infini de choix géographiques, sectoriels, thématiques et plus encore. Au bout du compte, l'ETF répliquera la performance de l'indice. Le choix de ce dernier s'avère donc crucial.



- **L'indice choisi est-il en phase avec mes attentes prédéfinies, en terme d'exposition à la classe d'actifs et zone géographique et de performance ?** C'est un facteur clé pour s'assurer que les objectifs des investisseurs sont atteints.
- **La valeur de l'indice, sa méthodologie et sa composition sont-elles publiées de manière régulière?** L'indice doit être transparent dans les informations fournies aux investisseurs, pour leur permettre de s'assurer que l'indice continue de répondre à leurs besoins dans le temps.
- **Les composants de l'indice sont-ils assez liquides pour assurer une négociation efficace de l'ETF ?** Chercher à obtenir une exposition à un indice illiquide ou difficile à négocier en recourant à un ETF peut s'avérer inapproprié et entraîner des coûts plus élevés.
- **Ai-je besoin d'un fournisseur d'indices largement reconnu, ou le rapport coût-efficacité est-il plus important pour moi ?** Définir en amont ses priorités peut permettre d'identifier plus facilement l'indice le plus approprié.

Etape 2 : sélectionner la bonne structure d'ETF

Avec autant de fournisseurs d'ETF différents offrant des produits quasi-similaires, les investisseurs peuvent se faire une idée plus précise de la gestion des risques au sein des modèles proposés en se posant quelques questions de base.



- **Quels sont les frais courants ?** Cela permet de s'assurer que le gain potentiel est maintenu à un niveau approprié.
- **Quelle est la performance nette du fonds par rapport aux autres ETF répliquant des indices comparables ?** Cette analyse permet de comparer objectivement différents produits répliquant les mêmes indices.
- **Quelles sont les écart de performance et tracking error du fonds ?** Plus ces indicateurs sont faibles, meilleure est la qualité de réplification de l'indice par le fonds.
- **Où le manager publie-t-il les informations relatives aux actifs des fonds, aux risques associés etc. ?** L'information doit être facilement accessible à tout moment.
- **Existe-t-il un processus d'intégration de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la stratégie d'investissement ?** Ce point est important si le caractère durable de mes investissements fait partie de mes priorités.

Etape 3 : sélectionner le bon gérant

De nombreux gestionnaires d'ETF peuvent offrir un ETF sur un même indice, mais ils ne conviendront pas tous aux besoins de chaque investisseur. Il est crucial de s'assurer de la solidité d'un gestionnaire d'ETF en abordant notamment les points suivants :



- **Quel est le degré d'expérience du gérant proposant l'ETF ?** Je souhaite travailler avec un manager expérimenté et reconnu. Le gérant dispose-t-il des ressources nécessaires pour mettre en œuvre ses activités de gestion et bénéficier du soutien de son organisation ?
- **Dispose-t-il de la taille suffisante pour garantir des conditions de négociation optimales pour les produits qu'il traite sur les marchés ?** Les ETF sont plus efficaces quand leurs encours atteignent une taille critique, et si le gérant offre cette taille critique, alors les ETF bénéficieront de meilleures conditions de marché.
- **A-t-il une expertise suffisante pour gérer et coter en bourse des ETF dans plusieurs pays ?** La gestion d'une gamme d'ETF dans diverses juridictions peut s'avérer complexe. Le gérant doit avoir de l'expérience et disposer des ressources suffisantes pour répondre à ces contraintes.
- **Dispose-t-il d'une gamme de produits innovante et variée pour répondre aux demandes des investisseurs ?** Le marché des ETF est dynamique et évolue rapidement ; un gérant d'actifs doit donc être suffisamment agile pour répondre à cette évolution des attentes.
- **A-t-il l'habitude d'intégrer les facteurs ESG ? Cela entre-t-il dans son processus d'investissement ?** Alors que l'ESG suscite un intérêt croissant, il est important que le gérant d'actifs sache sélectionner avec méthode les indices ESG appropriés. Il est également pertinent de comprendre si ce même gérant a mis en place une politique d'engagement et de vote.

La transparence est essentielle

En Europe, les ETF sont des produits réglementés selon les normes UCITS. Le cadre réglementaire UCITS garantit un très fort degré de transparence, grâce à la publication d'informations homogènes et standardisées via une série de documents qui permettent aux investisseurs de comparer facilement des ETF différents. Les sites internet des fournisseurs de fonds mettent également toute cette documentation à disposition des investisseurs, notamment les documents d'informations les plus importants comme les prospectus et les rapports annuels. En complément de la documentation réglementaire obligatoire, les fournisseurs européens d'ETF publient régulièrement sur leur site internet des informations complémentaires, des fiches produits aux brochures, ceci pour aider les investisseurs à mieux comprendre leurs produits.

Le cadre réglementaire UCITS garantit un très fort degré de transparence

Amundi ETF

Amundi est l'un des fournisseurs d'ETF les plus importants et les plus compétitifs d'Europe, proposant plus de 150 ETF régis par la réglementation des UCITS, couvrant un large ensemble de besoins en termes d'allocation d'actifs et d'objectifs de développement durable.

Pour plus d'informations sur la manière d'investir plus intelligemment et à moindre coût, visitez notre site web : **amundiETF.com**.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le présent document est réservé aux investisseurs professionnels et aux contreparties éligibles tels que définis dans la Directive MIF 2014/65/UE du Parlement européen, agissant uniquement et exclusivement pour leur propre compte, ou aux Institutionnels agissant uniquement pour leur propre compte.

Ce document n'est pas destiné à l'usage des citoyens ou résidents des États-Unis d'Amérique ou des « U.S. Persons », tel que cette expression est définie dans la Réglementation de la Securities and Exchange Commission (SEC) en vertu du U.S. Securities Act de 1933. La définition de « US Person » est fournie dans les mentions légales du site amundi.com ou amundiETF.com.

Information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente. L'investissement dans un Fonds comporte un degré de risque substantiel (voir le détail des risques dans le DICI et le prospectus).

Des coûts de transaction et des commissions peuvent s'appliquer lors de la négociation d'ETF.

La politique en matière de transparence du portefeuille et d'information sur les actifs des fonds est disponible sur amundiETF.com. La valeur liquidative indicative est publiée par les bourses. Les parts des Fonds achetées sur le marché secondaire ne peuvent habituellement pas être revendues directement aux Fonds. Les investisseurs doivent acheter et vendre les parts sur un marché secondaire avec l'assistance d'un intermédiaire (par exemple un courtier) et peuvent ainsi encourir des frais. En outre, il se peut que les investisseurs payent plus que la valeur liquidative courante lors de l'achat de parts et reçoivent moins que la valeur liquidative courante lors de leur vente.

L'exactitude, l'exhaustivité et la pertinence des informations, prévisions et analyses fournies ne sont pas garanties. Elles sont établies sur des sources considérées comme fiables et peuvent être modifiées sans préavis. Elles sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données de marché constatées à un moment précis et sont susceptibles de changer sans préavis.

Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction dont il relève et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale).

Ce Document n'a pas été examiné, visé ni approuvé par une Autorité financière, quelle qu'elle soit.

Ces informations sont réputées exactes à fin juin 2021.

Reproduction interdite sans l'autorisation écrite de la Société de gestion. Amundi ETF désigne l'activité ETF d'Amundi Asset Management.

Amundi Asset Management : « Société par Actions Simplifiée » (SAS) française au capital de 1 086 262 605 €, Société de Gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le n° GP04000036. Siège social : 90, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France – RCS Paris 437 574 452.